

Association Nationale des Pharmaciens Retraités

Maison des Pharmaciens

13 rue Ballu 75009 Paris

contact@pharmaciensretraites.fr

Compte rendu Conseil d'administration du 14 Avril 2022

Hôtel VATEL à Nîmes à 9h30

ACCUEIL DU PRESIDENT Monsieur Claude LE RESTE

Présents : Claude LE RESTE, Lucien GAUCHÉ, Robert BRIAN, Jean-Luc AUDHOUI, Danièle PAOLI, Françoise MENNEGUERRE, Gérard SALLET, Denis PICAULT, Geneviève TEULADE et Martine CHAUVÉ

Gilbert RAFFIER, Didier EUZEN, Nadine BOULENGER, Hélène REQUI, Michèle GALLON, Jean-Jacques PRE, Daniel DANIEL sont en visioconférence.

Absents excusés : Jacques MALBEZIN, Pierre BASTIDE, Françoise FLOTTÉ.

Le Président Claude LE RESTE souhaite la bienvenue à tous les présents et remercie en particulier Danièle PAOLI qui nous accueille dans sa ville de Nîmes et nous a préparé un programme alliant travail et amitié, plaisir des visites et moments de convivialité.

Le Président Claude LE RESTE souligne la qualité de l'accueil et du service des élèves de l'école hôtelière VATEL toujours en quête de satisfaire nos moindres désirs.

Le Président remercie également Geneviève TEULADE pour sa présence.

Il annonce également la démission de Michel ROBIN, de ROMILLY/SEINE, délégué départemental de l'Aube qui n'a plus le cœur à l'ouvrage depuis la crise sanitaire.

Sur un plan général, la période que nous traversons reste encore incertaine, et le projet de réforme des retraites toutefois indispensable, sera sans doute un des enjeux du prochain quinquennat.

Nous devons garder à l'esprit que l'âge de départ en retraite ne règlera que partiellement la gestion de ce budget qui représente aujourd'hui 13.5% du PIB, 40% des prestations versées, et s'établit à 330 Milliards d'euros.

La proposition de la CAVP, s'associant à la caisse des médecins (CARMF), à celle des chirurgiens-dentistes et à celles des sages-femmes, réside dans les points suivants :

- Conjuguer répartition et capitalisation collective,
- Laisser les élus professionnels piloter leurs propres régimes, RVB, RCR, et RCC, dans le respect des normes prudentielles comme l'ont d'ailleurs fait la plupart de nos partenaires européens.

Cette proposition devrait convaincre les réformateurs que la répartition ne suffira plus à financer les retraites, et pour ce qui nous concerne, cette proposition serait la solution qui permettrait de préserver notre caisse et notre capital.

Après cette allocution de bienvenue, le Président donne la parole à notre Trésorier Gérard SALLET.

1. Comptes de l'ANPR

- Adhérents au 13.04.2022
 - 517 adhérents à ce jour contre 647 l'an dernier à la même période ; nous espérons atteindre les 700 adhérents rapidement.
 - 50 adhérents se sont inscrits directement sur le site, soit 10% mais avec la mise en place de l'outil INATIX cette proportion devrait augmenter d'autant que le règlement par CB devrait être effectif très prochainement.
- Situation financière au 13.04.2022

Cette année est une année noire car les factures des newsletters arrivent toutes avec du retard, ce qui va nous obliger à piocher dans nos réserves.

Nous espérons vivement revenir à l'équilibre, en termes de trésorerie sur le compte courant, l'année prochaine.

Le Président fait toutefois remarquer que pendant 20 ans, aucun investissement n'a été fait donc peu de dépenses ont été réalisées ; mais aujourd'hui, il est impératif de faire fonctionner l'association avec des méthodes modernes et les investissements réalisés sont productifs et pérennes.

Les frais de fonctionnement annuels constants sont constitués par la mise à jour du site (1400 €/an), les Newsletters dont chacune coûte environ 650 € et si le MAG reste encore d'actualité pour le moment, il faut reconnaître que son coût reste très important aux alentours de 8000€ ; c'est ce qui explique que la priorité ait été donnée aux moyens de communication via internet dont le coût est beaucoup plus raisonnable.

2. STATUTS DE L'ASSOCIATION

Les nouveaux statuts sur la base de ceux validés en janvier 2022 ont été déposés à la Préfecture de Paris.

La principale nouveauté étant la création **des comités départementaux et régionaux**.

3. REGLEMENT INTERIEUR

Celui-ci a été établi en réponse aux questions qui pourraient se poser quant au fonctionnement de l'association ; il n'a pas de caractère bureaucratique et ne présente ni difficultés ni contraintes.

Les dépenses engagées sont bien définies et soumises à autorisation accordée par le Trésorier, le Président ou le Bureau.

Le Président a remercié chaleureusement Maître SIEGEL pour son aide précieuse dans sa rédaction ainsi que dans celle du règlement intérieur.

4. Outil INATIX de gestion des fichiers adhérents

<https://www.inatix.fr/login>

C'est Jean-Luc AUDHOUI, qui en tant qu'« expert » en manipulation informatique nous fait la présentation de ce nouvel outil appelé CRM (Customer Relationship Management) qui remplace une méthode ancienne qui utilisait un fichier Excel enregistré sur Dropbox.

Cet outil a un atout majeur puisque sa mise à jour est instantanée.

Il permet de gérer les adhérents en temps réel avec des critères précis : nom, prénom, département, région, adresse mail, numéro de portable, date de l'adhésion, historique et état, c'est-à-dire « actif ou inactif ».

Une création ou modification des données est réservée au Trésorier ou au Président et à Jean-Luc AUDHOUI.

Les délégués départementaux et régionaux ont accès à toutes les informations sans possibilité de modifier, supprimer ou créer quoi que ce soit pour la zone géographique dont ils ont la charge.

Au niveau régional comment ça marche ? Une extraction de fichiers par filtre est possible selon des critères de recherche appropriés.

Exemple : en utilisant la fonction « FILTRE » on peut sélectionner une commune (par le code postal) X personnes apparaissent et parmi celles-ci, si on ne veut que celles qui ont une adresse mail on obtient Y ; l'exportation de Y est alors possible et un fichier Excel est automatiquement créé et peut être utilisé pour envoyer une convocation ou une information sans avoir à ressaisir les adresses mail une à une.

Jean-Luc AUDHOUI attire notre attention sur l'obligation d'envoyer les mails en copie cachée (CCI) pour être en conformité avec le RGPD.

Mettre également en copie contact@pharmaciensretraites.fr et la communication.

Ne pas oublier de réinitialiser le système avant de créer un nouveau filtre.

On comprend toutes les possibilités données par un tel système et en outre de recontacter les anciens adhérents qui n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Il est entendu que la liste des contacts est constituée de personnes ayant autorisé la CAVP à nous communiquer leur nom, adresse mail, téléphone et coordonnées.

Toutes les personnes ayant des fonctions au niveau de l'ANPR ont la possibilité d'avoir accès à INATIX mais ne l'ont pas forcément encore activé.

Comment avoir accès à INATIX : à ce jour 32 consultants ont activé leur connexion.

Pour en obtenir l'accès, contacter Jean-Luc AUDHOUI au 06.03.63.31.27 ou contact@audhoui.fr qui nous enverra un lien : attention ce lien ne sera valable qu'une heure.

Le code d'accès est constitué par votre adresse mail, et ensuite, il vous faudra créer un code confidentiel de votre choix qui sera à saisir 2 fois.

L'utilisation des données du CRM de l'ANPR ne peut se faire que dans le cadre d'actions en lien avec l'ANPR, le RGPD n'autorisant pas d'autre utilisation.

5. POINT SUR LA COMMUNICATION

La communication constitue le poste de dépense le plus important de l'association qui reste grâce aux NL proche de l'actualité.

Ces Newsletters intègrent des thèmes très variés et plus ludiques que ceux qui apparaissent dans le bulletin, tels que les propositions de livres à lire ou bien la rubrique « pharmaciens vous êtes formidables » qui présente des confrères qui se distinguent par leurs passions originales.

Le site de l'association est en activité constante et alimenté régulièrement par les NL.

Les réunions régionales sont à communiquer avec les photos déjà intégrées dans le texte (sinon cela génère un coût supplémentaire) auprès de nos deux chargées de communication Danièle PAOLI ou Françoise MENNEGUERRE.

6. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le contrat Assurance Responsabilité civile MADP a été adapté de telle sorte que les participants à une animation soient assurés quelle que soit la région dans laquelle a lieu la manifestation.

Deux questions restent toutefois en suspens et à éclaircir :

1. Que se passe-t-il si le DD ne participe pas à la réunion ?
2. Le contrat reste-t-il valable si l'animation se déroule dans un autre état membre de l'U.E.

Le Président va recontacter Monsieur JUREDIEU Stéphane (MADP) pour avoir la réponse à ces deux questions.

7. COMITES ET DELEGUES REGIONAUX

Les animations départementales et régionales demandent un effort des délégués départementaux et régionaux et les dernières conditions sanitaires ont été une entrave pour le monde associatif qui en a beaucoup souffert.

Les régions telles que Normandie, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France et Grand Est sont en déficit de DD et DR.

L'accent doit être mis sur le fichier des prospects que l'on doit arriver à motiver pour entrer et s'impliquer dans l'association.

CONCLUSION PAR LE PRESIDENT CLAUDE LE RESTE

Le Président remercie tous les participants en présentiel et en visioconférence.

« La participation de tous est le témoignage de l'intérêt porté à l'animation de l'ANPR.

Certes, il reste toujours à faire mais c'est bien là, la preuve que nous avons tous à cœur de poursuivre, avec des moyens modernes, la construction pérenne de notre association, afin de montrer et donner à nos adhérents les éléments de défense de nos acquis, dans un climat quelque peu perturbé et incertain, mais toujours dans la confraternité et l'amitié. »

Martine Chauvé, Secrétaire.